Vigneux-sur-Seine

Vigneux-sur-Seine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Commande Publique
Affaire suivie par : J. BALDIT

DÉCISION N° 24.004
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

2022_03 – Prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables - Avenant n°1.

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles des articles L.2123-1, R.2123-1, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu la délibération n°22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°22-081 du 11 mai 2022 portant notamment délégation de signature à Madame Michelle LEROY, pour prendre toute décision, poursuivre toutes formalités et signer tous documents nécessaires concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;

Vu la décision n°22.307 du 12 Juillet 2022, attribuant le marché 2022-03 de prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables à la société ERI située 45 rue de la Prairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS ;

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant 1 pour supprimer trois lignes de la DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire) du poste 1 suite aux modifications d'accès apportées par la réhabilitation de l'Hôtel de Ville :

- A1 : porte piétonne 2 Vtx : 80,73 euros H.T. par an ;
- A2 : porte piétonne 3 Vtx : 80,73 euros H.T. par an ;
- A4 : portail motorisé 1vtl ouvrant à la française : 84,36 euros H.T. par an ;

DÉCIDE :

- Article 1 : DE SIGNER l'avenant 1 au marché de prestations de maintenance préventive, curative et dépannage des portes et portails automatiques, portes piétonnes, barrières levantes et bornes escamotables, avec la société ERI, située 45 rue de la Prairie 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS.
- Article 2 : DE PRÉCISER que cet avenant a pour objet la suppression de trois lignes de la DPGF (Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire) du poste 1, en raison des modifications d'accès apportées par la réhabilitation de l'Hôtel de Ville. Les portes concernées ne seront donc plus sous maintenance.
- Article 3 : DE PRÉCISER que les modifications au marché ont une incidence financière, le montant global et forfaitaire annuel après modification est de 2 629,33 euros HT, soit une diminution de 245,82 euros HT par an (- 8,55 %).

- Article 3 : D'IMPUTER le cas échéant la dépense en résultant à l'exercice budgétaire correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 18 janvier 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219106572-20240118-24-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/01/2024

Affichage : 19/01/2024

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Par délégation du maire

LA MAIRE ADJOINTE

MAIRIE DE VIGNEUX-sur-SEINE (Essonne)

Michelle LEROY